

# Engins de chantier électriques 2026 – Programme CEE E-Trans

**ADEME**

Dispositif ouvert du 30/06/2026 au 31/12/2026.

## Présentation du dispositif

Ce dispositif de financement vise à accélérer le déploiement d'engins de chantier électriques, à développer les infrastructures de recharge et à soutenir la filière en facilitant l'émergence des premiers écosystèmes. Ce dispositif s'inscrit dans le programme Electrifions la France.

Objectifs :

- lutter contre le changement climatique,
- améliorer la qualité de l'air,
- réduire les nuisances sonores, notamment en milieu urbain.

Les engagements nationaux et européens en matière de décarbonation encourage une évolution des motorisations des engins de chantier.

## Conditions d'attribution

### A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse à tout type d'entités (entreprises, collectivités locales...), quels que soient leur taille, leur forme juridique, leur mode de gouvernance ou leur financement, en accord avec la typologie de projets attendus.

### Pour quel projet ?

Présentation des projets

Des projets qui permettront :

- d'accélérer le déploiement d'engins de chantier électriques dans les territoires notamment pour réduire les émissions de GES et polluants locaux associés sur les chantiers,
- de faciliter l'adoption des engins de chantier électriques en accélérant le déploiement des infrastructures de recharge associées,
- de contribuer au développement de la filière des engins électriques en soutenant l'acquisition des premiers écosystèmes.

### 3 types de projets sont attendus :

- des projets d'acquisition d'engins de chantier électriques à batterie neufs ou des opérations de rétrofit destinés à un usage en propre,
- des projets d'acquisition d'engins de chantier électriques à batterie neufs ou des opérations de rétrofit destinés à la location,
- des projets d'acquisition d'infrastructures de recharge fixes ou mobiles, ou d'unités de charge mobiles sur batterie, non ouvertes au public, destinées principalement à l'alimentation électrique d'engins de chantier.

### Dépenses concernées

Pour l'acquisition d'engins : les coûts éligibles correspondent aux coûts d'acquisition supplémentaires de l'engin électrique. Ils sont calculés comme la différence entre le coût d'acquisition de l'engin électrique et celui de l'engin de référence, défini comme le scénario contrefactuel (voir paragraphe 6.3).

Pour le rétrofit de l'engin émetteur de CO<sub>2</sub> : les coûts éligibles correspondent aux coûts de transformation d'un engin thermique en engin électrique à batterie.

Pour l'acquisition d'une infrastructure de recharge : les coûts éligibles correspondent aux coûts d'acquisition de l'infrastructure de recharge.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Les aides octroyées prennent la forme de subventions.

L'aide ne pourra pas dépasser un 1 M€ par entreprise.

Le montant total des aides attribuées aux infrastructures de recharge ne pourra excéder 20% du budget total alloué au dispositif.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Toute question peut être envoyée à l'adresse email : [engins-chantier-elec@ademe.fr](mailto:engins-chantier-elec@ademe.fr)

### Éléments à prévoir

Les documents à joindre au dossier de demande sont à télécharger sur [le site de l'ADEME](#).

---

## Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - › Aides soumises au règlement
    - › Règle de minimis n°2023/2831

---

## Organisme

### ADEME

#### Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

- Accès aux contacts locaux  
Web : [www.ademe.fr/...](http://www.ademe.fr/...)

---

## Liens

- [FAQ - E-trans Engins de chantier électriques](#)

---

## Source et références légales

### Sources officielles

[E-trans Engins de chantier électriques - Conditions d'éligibilité et de financement - 2026](#)